



Comité Technique Local (Aude)

15 avril 2022

DÉCLARATION Liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour examiner les propositions faites par les agents dans le cadre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail.

Rappelons d'abord que ce fonds (dotation de 56586 euros pour l'Aude) a été gagné à l'issue des négociations de début octobre 2021 en même temps que les primes de 250 euros pour les cadres C et assimilés, 170 euros pour les cadres B, 120 euros pour les cadres A inspecteurs, tandis que la DG ne voulait donner que 100 euros à tout le monde ; les promotions avaient aussi été abondées, de 150 au lieu de 100 proposées, tout cela grâce au rapport de force créé. En pleine négociation, il y eut 10 000 grévistes DGFIP après ceux du 10 mai 2021. A aussi été gagnée, l'ouverture de négociations sur de l'indemnitaire pérenne au premier semestre 2022. Évidemment, tout cela est insuffisant !

Ce sont finalement plus de 130 propositions qui sont remontées, et vos inquiétudes directionnelles au Comité technique local de janvier, où vous vous demandiez s'il y allait y avoir des remontées (sous-entendu "suffisamment" de remontées) ont vite été levées : ce à quoi la CGT avait répondu alors "ne vous inquiétez pas, les agents ont des idées, et les besoins en matière de condition de vie au travail ne manquent pas !" Les heures mensuelles d'information CGT-Solidaires réalisées sur tous les sites à l'automne évoquant ce sujet en avaient déjà eu globalement la preuve.

Certes, beaucoup de propositions ne relèveront pas du budget prévu par ce fonds, mais vos élus CGT demanderont justement

qu'elles soient inscrites tout de suite à l'ordre du jour des budgets dont elles relèvent (Dotation Globale de Fonctionnement ou Comité Hygiène et Sécurité ...).

Nous demandons également qu'un autre fonds complémentaire et supplémentaire à celui-ci permette de répondre à toutes les propositions qui ne seront pas, ou que partiellement, engagées.

Notre syndicat nous a aussi donné pour mandat d'examiner l'ensemble des demandes, en veillant à ce que chaque site puisse bénéficier du fonds, en favorisant les propositions qui sont les plus collectives.

Évidemment, tout cela est insuffisant ! L'augmentation du prix des denrées alimentaires, des énergies, des carburants etc., la vie chère et le pouvoir d'achat en France sont les premières préoccupations populaires. Le réel s'est imposé aux politiciens. Nous avons même vu la ministre De Montchanin dire le contraire de ce qu'elle disait il y a quelques mois au sujet de l'augmentation du point d'indice ; elle qui jurait que c'était impossible et mauvais annonce en mars, avec le gouvernement en pleine campagne électorale, que des négociations seront ouvertes dès juin en ce sens. Mais à quel niveau et pour quelle date d'effet ?

La perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 s'établit désormais à 22% pour les agents de la fonction publique! Le gel du point d'indice appliqué de manière systématique (sauf une fois suite au plus fort taux de grève fonction publique), confinant au mépris par les différents gouvernements

depuis 2010, en est la cause majeure.

Et quoi de plus explicite que de prendre quelques exemples concrets pour mesurer le préjudice supporté par les agents de la Fonction Publique : grille type pour un agent de catégorie C -> la perte mensuelle pour un agent administratif de 2ème classe (fin de grade) est estimée à 430€ ! Grille type pour un agent de catégorie B -> la perte mensuelle pour un contrôleur de 1ère classe (fin de grade) est estimée à 550€ ! Grille type pour un agent de catégorie A -> la perte mensuelle pour un inspecteur (fin de grade) est estimée à 846€ !

Sans oublier qu'alors que les salaires restent bloqués, il est une « contribution » qui connaît année après année une augmentation aussi mécanique que caractérisée : il s'agit de la contribution retraite ! Depuis 2010, cette contribution a été relevée de 3.25%. Ce relèvement régulier a entraîné de facto des pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire, estimées à 48€, 61€, et 94€ pour les catégories respectivement citées supra.

La colère est d'autant plus forte quand nous voyons les dépenses historiques pour la loi de programmation militaire et encore renforcées avec la guerre entre États impérialistes en Europe : pensons par exemple aux Rafales français qui partent de la base de Mont de Marsan pour aller jusqu'à la frontière ukrainienne au coût de 12 000 euros de l'heure. Pensons au porte-avion Charles de Gaulle qui se promène en méditerranée à la tête de la flotte de l'Otan.

Pensons aux 2,3 milliards dépensés pour des cabinets privés, dont celui de Mac Kinsey avec ses petits copains, sans acquitter l'impôt depuis 10 ans grâce au transfert d'une partie de ses bénéfices à son siège situé dans le Delaware, charmant petit État américain assimilé à un paradis fiscal.

D'ailleurs, notre syndicat aimerait avoir des précisions concernant le groupe Egae, à qui ont été confiées les formations obligatoires sur les violences sexuelles et sexistes pour tous les agents des Finances Publiques, et sans doute pour toute la Fonction Publique ; nous voulons en connaître le coût pour cette demi-journée de formation, par visio avec une centaine de stagiaires par séance.

Les sujets restent donc les mêmes pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière de salaires et de conditions de travail : la capacité des agents à créer un rapport de force favorable, et ce quelque-soit le résultat des élections.

Les élus de la CGT Finances Publiques Aude.

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11 ;

Mel : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr;

Notre site local :

<https://11.cgtfinancespubliques.fr/>

